

ASSURANCE AUTOMOBILE

Les recours seront définitivement réglés en 2017

Selon le président de l'Union nationale des sociétés d'assurances et de réassurances (UAR), Brahim Djamel Kassali, les recours liés aux dommages-collisions concernant l'assurance automobile seront définitivement réglés au courant de cette année.

Naouel Boukir – Alger (Le Soir) – Effectivement, les remboursements des clients ayant souscrit à une assurance «tout risque» se font dans les délais, a-t-il indiqué. D'ailleurs, 47,2 milliards de dinars ont été déboursés dans ce sens en 2015 considérant l'importance de la sinistralité en Algérie. Il s'agit d'un million de sinistrés par an, ce qui impacte naturellement les indemnités. D'ailleurs, pour ce qui est des assurances de type «dommages-collisions», les choses sont un peu plus complexes. Les retards d'acquiescement enregistrés à ce propos s'étendent sur des délais très longs. Et ce, pour des raisons liées

au volet traitant des responsabilités civiles du conducteur, a expliqué l'intervenant au forum d'El Moudjahid.

Ces recours seront définitivement réglés en 2017, a-t-il promis. En ajoutant que 78 000 dossiers issus de la période 2010 à 2012 ont pu être conclus en 2016, l'équivalent du remboursement d'une somme de 3 milliards de dinars. Cela a été permis par la signature de la convention RCM (règlement des recours au court-moyen terme) entre les différents opérateurs assureurs. Pour ce qui est du reste des années, de 2013 à ce jour, B. Kassali a indiqué qu'un avenant pour cet accord sera pro-

chainement certifié avant la fin 2017 pour mettre un terme aux recours. Et ce, afin que chaque sinistré soit remboursé par sa propre agence.

Par ailleurs, le marché des transports représente 52% du chiffre d'affaires global des assurances qui est de 127,9 milliards de dinars en 2015.

C'est pourquoi le secteur des assurances a été sensiblement touché par la crise de l'automobile suite à la forte régression des importations et a réduit son évolution de deux chiffres à un chiffre uniquement depuis 2014, soit 2% de croissance. Par contre, c'est l'augmentation des assurances de personnes qui a tiré vers le haut ce chiffre d'affaires, ces dernières années, a déclaré le président de l'UAR.

Il a annoncé par la même occasion que la révision de la loi sur les assurances est en cours de réalisation et sera probablement vali-



Les remboursements des clients ayant souscrit à une assurance «tout risque» se font dans les délais.

dée cette année. Interrogé sur les autres changements que connaîtra ce secteur, B. Kassali a indiqué qu'un fichier national des conducteurs se prépare actuellement au niveau de l'UAR afin de connaître leurs antécédents en matière de sinistres routiers pour pouvoir

mettre en place un système de «bonus malus» au niveau des différents opérateurs assureurs. Et ce, de manière à sensibiliser quant à la précaution routière et à lutter, par la même occasion, contre la fraude de l'assurance.

N. B.